

# LE MESSAGE SYNDICAL

ORGANE DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS CHRÉTIENS DE L'UNION RÉGIONALE DE L'OUEST (C.F.T.C.)  
LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDEE - VIENNE - DEUX-SEVRES



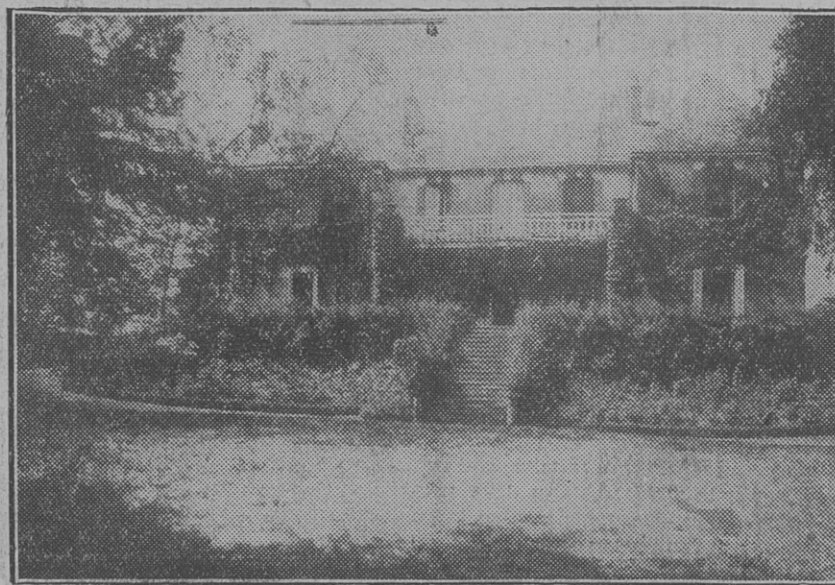
Téléphone 120.71 - NANTES  
Syndicats Chrétiens

ADMINISTRATION ET RÉDACTION : 10, rue de Bel-Air - NANTES  
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT ANNUEL

Syndiqués : 2 fr. ; de soutien : à partir de 10 fr. ; Etranger : 15 fr.

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes  
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens  
10, Rue de Bel-Air - NANTES



La MIOTIÈRE, par Oudon (L.-I.), maison de vacances et de repos, ouverte toute l'année, propriété de l'Union Nantaise

## Pourquoi se syndiquer ?

Telle est la question cent fois posée à ceux qui, ayant compris la nécessité et les bienfaits de l'organisation syndicale, tentent d'y amener leurs camarades isolés.

Pourquoi se syndiquer ? Question ahurissante qui révèle l'inconscience, l'ignorance, l'apatie d'un trop grand nombre.

Imaginons un instant, la disparition de tous les syndicats ouvriers. Qu'advierait-il de la poussière d'individus que forme la masse des travailleurs ? Que deviendraient les salaires, les lois sociales, en ces temps de crise surtout, où l'âpre concurrence incite plus que jamais les chefs d'entreprise à comprimer, toujours davantage leurs prix de revient ? Marchandise en excès jetée sur le marché, quelle dévalorisation formidable, inique, subirait le travail, selon la vieille formule libérale intégrale appliquée à tout ceci ?

Mes chers camarades, avez-vous songé à tout ceci ? Seule l'organisation syndicale donne à l'ouvrier la force et la compétence nécessaires pour défendre, discuter, proposer les conditions de travail qu'exige sa dignité. Seule l'organisation syndicale apporte à l'ouvrier les services d'entraide : placement, caisse de chômage, de grève, services divers qui se résument si bien dans cette formule si concise et si complète : « Un pour tous, Tous pour un ! »

Enfin le Syndicat met à la disposition de ses membres, soit des cours professionnels, soit un cercle d'études pour aider à leur formation professionnelle et sociale, chose absolument indispensable à celui qui veut vivre une vie pleine, utile, intelligente. Et ceci est la fois une satisfaction personnelle et un devoir pour chacun de nous.

Du fait de ce triple rôle, le syndicat offre donc aux ouvriers un organisme complet, particulièrement adapté à leurs besoins, nécessaire au développement de leur vie matérielle, intellectuelle et sociale.

Le bon ordre même de la société en dépend. Avec l'organisation actuelle de l'industrie, les relations entre patrons et ouvriers doivent revêtir un caractère collectif et permettre cette discussion entre parties égales, nécessaire à la détermination des clauses d'un juste contrat, car tous rapports individuels consacrent inévitablement le droit du plus fort au mépris du droit véritable.

Cependant, la mission de défense qu'assume tout d'abord le Syndicat, n'en fait nullement un organe de combat, de division, de lutte haineuse. Au contraire, le contact permanent entre ouvriers et patrons d'une part, pour l'établissement des contrats de travail ; entre ouvriers et l'Etat d'autre part pour l'étude et l'application des lois sociales, est assuré par cet intermédiaire, organe essentiel d'une collaboration loyale et fructueuse, garantie du bon ordre et de la paix pour tous, source de bien-être pour la famille ouvrière, qui, participant normalement au progrès, verra s'élever son niveau de vie, souvent, hélas ! bien précaire.

Cette conception du syndicalisme nous sépare des tenants du collectivisme qui cherchent dans une lutte sans merci, prélude d'un bouleversement général, le remède à tous nos maux. Néanmoins, nous pourrions faire remarquer à nos camarades cégétistes que, sous couvert de lutte, ils pratiquent parfois et avec succès une véritable collaboration, soit dans les commissions mixtes, soit dans les organismes officiels. Et leur esprit de lutte se manifeste plus généralement dans un autre domaine par un sec-

tarisme étroit envers nos idées chrétiennes. Que dire de l'agitation systématique préconisée par nos camarades unitaires ? Ils ne nous permettraient pas de juger sur leurs piètres résultats actuels, puisque leur but est d'entretenir un esprit de lutte et de haine en vue d'un problème « grand soir ».

Le Syndicat étant une nécessité incontestable, se syndiquer est une obligation rigoureuse pour tout ouvrier soucieux de ses intérêts personnels comme du bien général de la société. Nul ne saurait s'y soustraire sans lâcheté ! Il est pénible de constater l'inertie de nos camarades inorganisés en face de ces questions primordiales. Ils comprennent la nécessité du syndicalisme, mais, égoïsme inqualifiable, ils laissent à d'autres le soin de se dépenser pour eux.

Ouvriers catholiques, instruits de vos devoirs, pourriez-vous sans rougir adopter cette attitude ? De grâce, ne vous abritez pas derrière ces mille objections qui cachent mal un mauvais vouloir évident ! Vos camarades socialistes étendent leur action sur la doctrine de Karl Marx.

Chrétiens ! Que faites-vous donc de la vôtre ? Vivons notre christianisme ! Vivons-le dans notre vie professionnelle et sociale ! Il nous éclaire sur la route à suivre pour satisfaire pleinement aux exigences des vertus de justice et de charité, clefs de cette formidable question sociale qui, plus que jamais dresse l'homme contre l'homme, l'homme contre l'or.

Nos syndicats chrétiens s'appliquent à résoudre cette question selon les enseignements lumineux de l'Eglise. Il vous appartient d'amplifier leur action toujours plus féconde en rejoignant, au sein de la grande famille syndicale chrétienne, ceux qui poursuivent ainsi selon leurs moyens et de toute leur ardeur, avec le relèvement de la classe ouvrière, le salut de la société entière. Jean TERRIEN.

Signalant dans la « Libre Belgique » le numéro spécial que la « Vie Catholique » a consacré au retour de la mère au foyer, M. Joseph Ageorges note cette série d'études où le problème est envisagé sous tous ses aspects.

« Une des plus impressionnantes », écrit-il, est celle que le R. P. Piat consacre aux « Périls de la famille ouvrière ». Nid trop étroit, pain trop mesuré, subsistance trop précaire, membres dispersés, âme exilée, atmosphère empoisonnée, c'est sur quoi insiste justement le distingué moraliste ; il résume sa revendication dans ce simple mot : « la famille ouvrière demande qu'on lui donne la possibilité de faire son devoir. »

Nous rappelons que tout communiqué (compte-rendu, article de fond, avis, etc.) qui nous est adressé pour insertion, doit nous parvenir pour le 3 du mois, dernier délai.

Qu'on lise bien : nous ne disons pas qu'il doit être mis à la poste le 3, mais qu'il doit nous parvenir le 3. De même pour les lettres qui nous sont adressées chaque mois. Il est un autre commandement de notre charte que sur un côté de la feuille, et sous peine de poursuites exercées par les services postaux en cas d'accidents, de ne pas relier les feuillets avec des épingles.

## Les Syndicats Chrétiens et le mandat fasciste

Des communiqués de presse allemands ont prétendu, au sujet de la question du mandat du délégué ouvrier allemand à la Conférence Internationale du Travail, M. le Dr Ley, que les représentants de l'Internationale Syndicale Chrétienne auraient, au cours des années écoulées, toujours défendu le mandat des délégués fascistes, et que le secrétaire général de l'Internationale Syndicale Chrétienne, M. P. J. S. Serrarens (Pays-Bas), aurait soumis à plusieurs reprises des amendements pour obtenir un traitement sur pied d'égalité du représentant italien des organisations fascistes.

Ces communiqués, qui avaient pour but, sans aucun doute, de consolider moralement la situation du délégué ouvrier allemand, sont absolument faux.

Les délégués des syndicats chrétiens, qui ont dû eux-mêmes lutter, pour être reconnus, dans le sens des statuts de l'Organisation Internationale du Travail, et qui, du fait de l'attitude de la majorité socialiste, n'ont pas encore pu conquérir la place qui leur revient de droit dans les organes du Bureau International du Travail, se sont toujours opposés à la violation du principe de la liberté syndicale par le fascisme et ont refusé de reconnaître le mandat du délégué ouvrier fasciste.

## A dire aux camarades non syndiqués

Vous vous assurez tous contre l'incendie.

Vous vous assurez presque tous contre les accidents, sur la vie, etc... Dès que vous entrevoiez un risque vous vous assurez.

Très bien. Mais avez-vous songé AUX RISQUES PROFESSIONNELS qui planent sur votre foyer, peut-être les plus graves de tous les risques, parce que LES PLUS CERTAINS ?

Et les dont LA PRIME EST LA MOINS ÉLEVÉE : la modeste cotisation à un Syndicat de votre profession.

## Juste Prix et juste Salaire

Sous le titre « un 4 Août économique », un patron du Nord, M. Paul Chanson écrit dans « l'Aube » un fort intéressant article à propos de la fixation par l'Etat du prix du blé. Nous nous permettons d'en extraire les lignes suivantes :

L'Etat français (faute d'organismes professionnels adéquats), détermine autoritairement le « juste prix » du « brin d'herbe sacré » qui nous donne le pain.

Le juste prix du blé, ce ne sera plus celui qui résulte de l'offre et de la demande, cet empirisme mercantile et soi-disant intangible.

Comment ne pas souligner ce soufflet vengeur au capitalisme traditionnel ?

D'autant plus que ce geste libérateur se réfère à une denrée de première nécessité — que dis-je — à la plus française des céréales, à l'épi symbolique, auquel Chéron commit le soin de sauver le franc. N'est-ce point la bataille du blé, si hardiment engagée — et gagnée — par Mussolini, qui consolida l'économie italienne ?

De même la défense du blé me semble devoir inaugurer chez nous une ère sociale nouvelle.

Impossible désormais de s'arrêter à mi-chemin !

L'idée-force du juste prix, c'est en puissance, l'idée-force du juste salaire.

Comment refuser à l'ouvrier un minimum de rémunération quand on l'accorde à l'entrepreneur ?

Le scandale du régime capitaliste actuel, c'est que le salaire soit jeté sur le marché du travail et subisse la loi de l'offre et de la demande, comme une marchandise.

Mais voici qu'une denrée — le blé — va bénéficier du « juste prix », à telle enseigne que si nous en restions là, le travail, en fin de compte, serait moins favorisé que certaines marchandises.

L'iniquité serait tellement flagrante, cette fois, que les pires

réactionnaires rougiraient de la tolérer.

Avais-je tort d'évoquer la nuit du 4 août ?

Apparemment, nos législateurs ne se sont occupés — à tout seigneur tout honneur — que des producteurs de blé.

En réalité, c'est l'ouvrier des campagnes et par voie d'extension, c'est le prolétariat tout entier que le Parlement se promet d'affranchir.

Car on n'évitera pas la légalisation prochaine du juste salaire.

Et ce jour-là, l'ancien régime économique aura vécu.

PAUL CHANSON.

## Les mères de famille qui travaillent à l'usine

Elles sont 3.650.000 en Allemagne ; 3 millions aux Etats-Unis ; 700.000 en France ; 115.000 en Belgique ; 90.000 en Espagne...

C'est donc par centaines de mille ici, par dizaines de mille là, que les foyers sont privés de l'épouse et de la mère pendant la journée, et cela au détriment du foyer et des enfants.

Dénatalité, mortalité infantile, mauvaise éducation des enfants, dislocation du lien conjugal en sont la conséquence.

### IL FAUT DONC

Au lendemain du Congrès international sur le « travail industriel de la mère et le foyer ouvrier », promouvoir les œuvres éducatives et les œuvres d'entraide, les institutions sociales et les formations qui permettront au foyer populaire de vivre sans le travail de la femme au dehors et de retrouver, par la présence de la mère, son âme, sa vie, sa fécondité.



Les représentants de l'Union Régionale de l'Ouest à la XIII<sup>e</sup> Session Confédérale

## La XIII<sup>e</sup> Session confédérale d'études et de pratique syndicales

Elle vient de se tenir à Bierville, les 14, 15 et 16 juillet dernier. Elle était consacrée à l'étude de l'ACTUALITÉ DU SYNDICALISME CHRÉTIEN EN FACE DE LA CRISE.

Dix-neuf délégués de notre Union Régionale ont pu assister et en ont rapporté, pour eux et pour leurs camarades, le plus grand profit. Voici le détail du programme des cours :

### PREMIÈRE PARTIE

a) La situation actuelle : Vue d'ensemble ; Causes diverses du désordre économique ; Conséquences, par le R. P. Catry, de l'Action Populaire. « Les diverses doctrines sociales en face de la crise » ; Les remèdes proposés par les tenants du libéralisme ; Leur attitude au point de vue économique et social, par le R. P. Catry, de l'Action Populaire.

b) La solution socialiste ; Positions doctrinales et pratiques, par le R. P. Catry, de l'Action Populaire.

c) Le problème vu à la lumière de la doctrine catholique ; Seul le catholicisme peut proposer à la crise des remèdes efficaces parce que seul, il tient compte de l'homme tout entier, de sa destinée temporelle et de sa fin éternelle, par le R. P. Catry, de l'Action Populaire.

### DEUXIÈME PARTIE

Le syndicalisme chrétien, mise en œuvre des principes et de la morale catholique, garde toute son efficacité en face des difficultés actuelles.

L'Action Syndicale : Principes ; Objet ; Résultats, par Marcel Poimboeuf, secrétaire général de la Fédération Française des Syndicats Chrétiens d'Employés.

La Représentation Professionnelle : Ce qui est (influence grandissante du Syndicalisme Chrétien), vue d'avenir, par Henri Sinjon, secrétaire administratif des Syndicats d'Ouvriers Chrétiens de la Région Parisienne.

L'Organisation intérieure : Constitution et fonctionnement des rouages syndicaux ; Organisation nationale et internationale, par Mlle Graff, secrétaire générale de l'Union Nationale des Syndicats Féminins de l'Abbaye.

Les Services Syndicaux : Services professionnels, économique, mutualistes, par Jules Mennelet, secrétaire général adjoint de la C. F. T. C.

Le Recrutement : Méthodes et moyens, par Claude Bachelier, propagandiste ouvrier de l'Union Régionale de l'Ouest.

La Formation des Militants : Qualités ; Connaissances ; Moyens, par Jean Pères, secrétaire général adjoint de la C. F. T. C.

NOTA. — Une réunion particulière consacrée aux Jeunes eut également lieu au cours de cette session.

## Les fonctionnaires au Vatican

Les « Dossiers de l'Action Populaire » donnent un très curieux article sur le statut des Fonctionnaires dans la Cité du Vatican. « Au Vatican, écrit fort justement M. Albert Le Roy, le « Travail Humain » n'est pas considéré comme une marchandise ordinaire ; l'homme n'est pas un simple individu qui loue ses services pour un temps, mais une personne, être moral, dont on respecte la dignité et dont les droits sont sauvegardés. Visiblement aussi il est considéré comme étant normalement un « chef de famille » qui doit assurer par son travail de quoi vivre honnêtement à une femme et à des enfants. Aussi bien, à tout le personnel, une indemnité mensuelle de 30 livres est concédée par enfant au-dessous de 18 ans. Les traitements de base, les congés, l'horaire de travail qui est de sept heures

## Le Congrès du Syndicat Professionnel Féminin des P. T. T.

Le Syndicat Professionnel Féminin des P. T. T. (C. F. T. C.), vient de tenir, à Limoges, son Congrès annuel.

Des déléguées venues de toutes les régions de France, Lille, Nancy, Strasbourg, Epervain, Dijon, Rodez, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Niort, Orléans, Rouen, etc., et de nombreuses parisiennes sont venues mettre en commun leur expérience et leur compétence syndicales et reprendre un contact nécessaire pour un travail sérieux de collaboration.

Le matin, des séances de Formation Syndicale et Sociale avaient été prévues, d'une part pour les anciennes militantes, sur des questions économiques d'actualité brûlante, d'autre part, sur des sujets d'initiation et de pratique syndicale.

Les questions économiques : La crise économique et ses conséquences.

La place de l'organisation professionnelle dans la Nation, l'économie dirigée, furent traitées successivement par des maîtres, des spécialistes en ces matières :

M. Guérin, du Secrétariat Social de Limoges ; M. Zamanski, président de la Confédération Française des Professions Commerciales, Industrielles et Libérales ; M. Zirnfeld, Président de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.

La diversité des aspects sous lesquels chacun des conférenciers exposa sa thèse ajouta à la valeur d'un enseignement de tout premier ordre la variété et la richesse des conceptions parties d'un même idéal, exposées sous un angle différent.

Les bases de l'action syndicale, les théories des différentes écoles sociales et la conception chrétienne du Syndicalisme, firent l'objet des cours donnés aux nouvelles Congressistes par Mlle Puel, secrétaire générale des Syndicats Professionnels Féminins du Limousin.

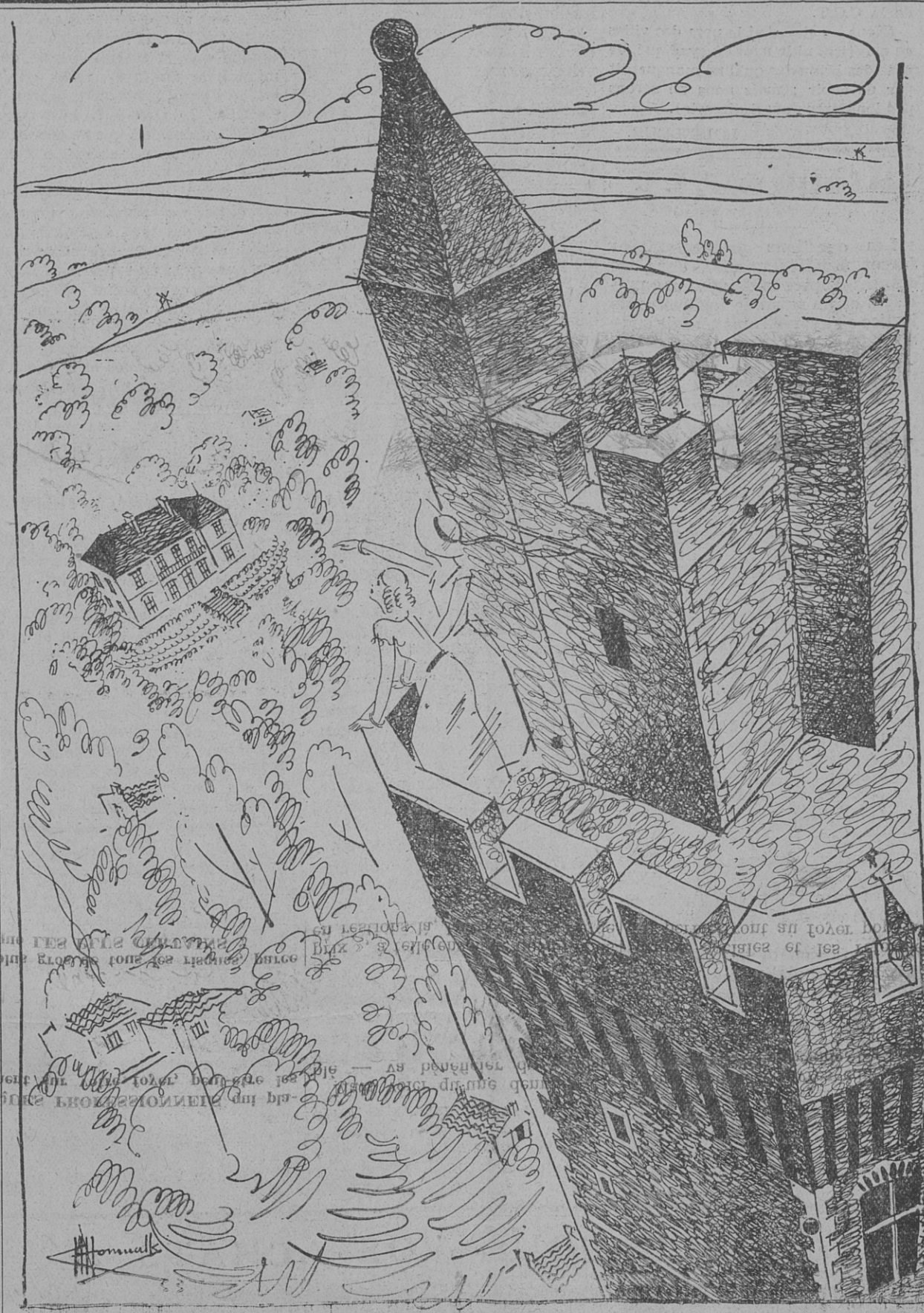
Deux séances en commun réunirent, au début et à la fin du Congrès, l'ensemble des déléguées devant lesquelles Mlle Clouet, de l'Ecole Normale Sociale, traita, avec la clarté et la simplicité prenante qui captive toujours tant son auditoire, ces deux sujets :

La Doctrine Sociale Catholique : principe d'union. — La Fécondité de l'action sociale : les collaborations dans la vie syndicale.

Mlle Leconte, présidente, avait signalé dès la première réunion du Congrès l'essor nouveau pris par le groupement et les motifs pour lesquels la « crise » actuelle doit être un encouragement à redoubler ses efforts de pénétration, d'action profonde, tenace et persévérante.

Mlle Cosset montra ensuite dans la pratique quelle activité ininterrompue s'était manifestée au cours de l'année dans le S. P. F. Elle souligna, après avoir rappelé les améliorations obtenues pour les différentes catégories féminines le mouvement de propension et le rayonnement du groupement, tant au point de vue des adhésions qu'enregistre, que de l'influence croissante qu'il acquiert dans les milieux administratifs.

(Lire la suite en 2<sup>e</sup> page)



— Tu vois la MIOTIÈRE, là, au milieu de ce vaste parc, à flanc de coteau, parmi les grands arbres et les fleurs  
— Oui. A qui appartient cette belle propriété ?  
— C'est aux Syndicats Chrétiens Nantais. Ils y reçoivent, toute l'année, des personnes, non malades, qui ont besoin de repos. C'est un des sites les plus beaux et les plus recommandés de la Vallée de la Loire. J'y reviendrai encore passer quinze jours cette année.

# L'OCTOZONE

Nouveau gaz radio-actif détruit les microbes et revitalise les tissus. — Il est particulièrement efficace dans les cas de : Rhumatisme, Arthritisme, Sclérose, Lumbago, Dépressions, Plaies et Maladies de la Peau, Diabète, Albumine, etc., etc...

DEUX SEULS CENTRES DE TRAITEMENTS DANS L'OUEST

NANTES, 18, Rue Lafayette. — Téléphone : 147-63

ANGERS, 86, Rue du Mail. — Téléphone : 26-11

CONTROLE MEDICAL RIGOREUX

## Après la Semaine Sociale de Reims

### CONCLUSIONS

Au lendemain des conférences et des cours magistraux qui viennent d'être donnés à Reims, nous sommes heureux d'en publier les conclusions, où l'on verra s'organiser tout cet enseignement autour de la notion centrale du primat de l'humain en politique.

I

L'observation des faits permet de relever que la politique, science et art du gouvernement temporel des sociétés, ne peut se détacher de la pensée chrétienne sans s'éloigner de sa propre fin, le service de la personne humaine.

II

Entrés dans les mœurs, la pratique de l'Association a permis aux intérêts les plus divers de se grouper et de s'exprimer dans la cité. Encore faut-il incliner ces intérêts particuliers devant le bien commun dont les intérêts de la pensée chrétienne ne cessent de rappeler la notion.

III

Maints systèmes de pensée, loin de corriger le désordre, ont mis le comble à la contradiction qui éclate dans le monde présent entre le besoin humain de justice sociale et le désarroi intellectuel qui, depuis l'avènement du positivisme naturaliste, préparé au XVIII<sup>e</sup> siècle, échos au XIX<sup>e</sup>, accable la cité politique.

IV

Des expériences nouvelles se déroulent. Tandis que l'Etat fasciste procède de sources doctrinales où sont venues s'insérer, à titre de composants, des traditions et des courants d'idées fort divers, l'Etat soviétique s'inspire d'un matérialisme absolu : ses fondateurs annoncent la montée irrésistible de l'humanité vers une société communiste qui réclame l'adhésion totale de l'homme et qui ne tolère rien en dehors d'elle.

V

Les gouvernements d'opinion, qui ont eu leur berceau en pays anglo-saxon et dont les institutions se sont implantées, au XIX<sup>e</sup> siècle dans un grand nombre de pays, traversent une crise, surtout depuis la grande guerre. Ces gouvernements doivent se réformer eux-mêmes.

Ils ont à se libérer de solidarités idéologiques qui, sans leur être essentielles, ont été généralement acceptées, sinon recherchées, par leurs théoriciens du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècles. Ils ont aussi à réformer des institutions et des pratiques qui ne correspondent plus aux besoins actuels de la vie sociale.

VI

La doctrine catholique du primat de l'humain en politique a une double signification :

1<sup>o</sup> La science politique est essentiellement une science morale et, par le fait même, une science pratique ; la cité n'est pas seulement, pour elle, un objet à connaître, mais un objet à construire, en vue de fins humaines.

2<sup>o</sup> L'action politique tend à réaliser ce, ordre extérieur et public, fondé sur la justice, dans lequel l'être immortel qu'est l'homme doit trouver le milieu favorable à la poursuite personnelle de sa fin dernière.

VII

Le bien commun est l'ensemble des biens nécessaires à la vie humaine, organisée de telle sorte que l'individu trouve dans le milieu ainsi constitué les moyens de réaliser sa destinée personnelle. L'Etat, chargé de procurer ce bien, est donc au service de la personne humaine et son idéal naturel, subordonné à sa fin surnaturelle.

VIII

L'Etat n'a donc pas un pouvoir discrétionnaire. Sa souveraineté n'est donc pas un pouvoir absolu et sans limite, mais simplement un pouvoir sans appel, qui reçoit une limitation, tant du Droit naturel que de la Morale, soit dans l'ordre interne (respect des droits de particuliers), soit dans l'ordre international (respect des droits découlant de la communauté juridique des Etats).

IX

Au temporel, dont l'Etat a la charge, au spirituel, qui appartient à l'Eglise, en vue de la destinée définitive de l'homme, correspondent deux souverainetés : celle de l'Etat, celle de l'Eglise.

Entre elles, ni confusion, ni séparation, mais union voulue par la providence, non de convention humaine seulement. A l'Eglise et à la Cité revient le soin de marcher dans le sens profond de leur union, évitant ce qui divise, recherchant ce qui unit, soit par le moyen juridique des concordats, soit — ce qui serait mieux — par l'observance du concordat divin ; ce que Dieu unit, que l'homme ne le sépare pas.

X

Les organes de l'Etat doivent être appropriés à leurs diverses et à leur

commune fonctions. Conscients du bien commun à réaliser, ils doivent vouloir et pouvoir le réaliser ; de là, en présence des difficultés particulières que rencontre l'Etat pour l'accomplissement de sa tâche, l'urgence d'une réadaptation du régime constitutionnel en vue de rendre au suffrage sa sincérité, au pouvoir exécutif son autorité, à la loi sa clarté, sa force, sa conformité aux besoins du pays.

XI

En ce qui concerne ses agents, les fonctionnaires, l'Etat, expression de la société politique, pourvoyant au bien commun de ses membres, doit échapper à toute consécration syndicaliste et demeurer l'arbitre impartial et souverain entre tous les intérêts, individuels ou collectifs, pour les départager et les harmoniser.

Les agents des services publics ont, en contre-partie, des devoirs spéciaux, en particulier le devoir de continuité qu'implique la fonction ; et des droits, également spéciaux, individuels et collectifs.

XII

L'observation des faits permet de constater, dans le dynamisme et la complexité de la vie contemporaine, un double mouvement : d'un côté, l'activité des interventions de l'Etat sur le champ économique et social, de l'autre, l'activité des corps et associations privés. Ces deux ordres d'activités peuvent servir de bien commun à une double condition : que l'Etat s'il a regard sur tout, n'absorbe pas tout et même se borne à jouer ici le rôle supplétif, là le rôle coordinateur qui est le sien ; que les particuliers qui poursuivent, par le moyen d'une action concertée, des objectifs publics (impôts, douanes, outillage national), servent véritablement le bien commun plutôt que de se servir eux-mêmes.

XIII

Application de ces principes doit être faite à trois domaines où, de toute évidence, l'Etat et les activités privées ont à se conjuguer : éducation, moralité, santé publique.

1<sup>o</sup> L'Etat doit venir au secours de la famille, afin de lui permettre d'exercer tous ses droits et, afin de l'obliger à remplir tous ses devoirs d'éducation. Il doit aider l'Eglise à remplir sa tâche d'éducatrice de l'homme total en vue de la vie éternelle.

2<sup>o</sup> L'Etat doit s'appliquer à l'élevation graduelle des mœurs, tout en cherchant, sur ce terrain, la collaboration des citoyens, des groupes professionnels et de l'opinion.

3<sup>o</sup> Il doit veiller à la sauvegarde de la santé, avec le souci soit dans la lutte contre les fléaux sociaux, soit à propos des problèmes d'eugénisme, de respecter les droits de la personne, ceux de la famille et de faire large place à la collaboration des institutions qui devraient s'élever entre l'individu et l'Etat.

XIV

La Cité complète, ce n'est pas le pouvoir central seulement et ses agents : il n'en est que la superstructure. La famille, les professions, les institutions locales, les corps privés en sont l'infrastructure. Mais comment intégrer à la société politique toutes ces forces précieuses ?

1<sup>o</sup> Au lamentable et stérile conflit entre la famille et l'Etat doit succéder comme entre deux puissances dignes l'une de l'autre, une collaboration constante, s'inspirant du besoin réciproque qu'ont ces deux sociétés de se servir l'une l'autre.

2<sup>o</sup> Il convient de donner aux intérêts professionnels une représentation adéquate dans la société politique, non point en vue de construire tout l'Etat sur l'idée de production organisée, mais en vue de concilier les libertés économiques avec une représentation publique qui ait le pouvoir d'orienter la production et d'en coordonner les branches.

3<sup>o</sup> Le type le plus caractéristique de la vie locale est la commune : c'est là que peut s'organiser de la façon la plus vivante la collaboration de l'autorité publique et des Associations ou « corps » dus à l'initiative privée. La commune n'apparaît plus seulement comme la vie d'un groupe de foyers, mais comme la vie d'une série d'associations constituées dans le cadre communal.

Mais plus s'imposera et se réalisera la conception organique de la société politique, plus s'épanouiront les forces intermédiaires entre l'individu et l'Etat, plus aussi devra être affirmée la primauté du pouvoir politique, dont dépend l'existence même et la perpétuité de la nation.

Pour le bienfaisant exercice de l'autorité dans la Cité, les meilleures collaborations sont celles que le pouvoir recherche, point celles qui lui subit.

## La liberté du travail chez les C. G. T.

### PREMIER ACTE

Un lundi, à Z..., un syndiqué chrétien venant de X..., est embauché. Arrivé à l'atelier, il est interrogé par les compagnons.

— Es-tu syndiqué ?  
— Oui.  
— Silence.

### 2<sup>e</sup> ACTE

Le mardi, on a réfléchi, et l'on va aux renseignements.

— Allo X... ? La Bourse du Travail ?  
— Oui.  
— Ici la Bourse du Travail de Z...  
— Vite, un tuyau. Connaissez-vous dans la profession de... un nommé B... ?  
— Une minute, je cherche.

— ...  
— Allô. Voilà. Mais... Est-ce qu'il vous aurait dit par hasard qu'il est syndiqué chez nous ?  
— Non, il a dit simplement qu'il est syndiqué.

— Mon vieux, non, il n'est pas de chez nous. Mais on le connaît. C'est un des plus cotés du Syndicat chrétien.  
— Ça va, merci.

### 3<sup>e</sup> ACTE

Le mardi soir, on va voir le patron.  
— Vous avez engagé B... ?  
— Oui.  
— C'est un syndiqué chrétien.  
— Et après ?  
— Nous sommes tous de la C.G.T. ici, et nous n'en voulons pas.

— En voilà des prétentions ! Voulez-vous bien...  
— C'est comme ça, vous allez le renvoyer.

— Mais...  
— Si vous ne le renvoyez pas, c'est nous qui partons tous.

— Mais je l'ai engagé, je ne peux plus revenir là-dessus !  
— Alors qu'il se syndique avec nous.  
— Ça, je veux bien. Débrouillez-vous avec lui.

— Nous en faisons notre affaire. Mais, vous entendez, s'il ne marche pas, ou bien il partira, ou bien le travail arrêtera.

### 4<sup>e</sup> ACTE

Le mercredi matin, à l'atelier.  
— Dis-donc, B... Tu nous a dit que t'es syndiqué ?  
— C'est vrai.

— Fais voir ta carte.  
— La voilà.

— Ça compte pas, ça.  
— Ah ! et pourquoi donc ?  
— On te dit que ça compte pas. Tu vas venir à la C.G.T., ou bien tu vas à la C.A.P., hein ? Et pas plus tard que ce midi.

### 5<sup>e</sup> ACTE

A la sortie, notre camarade, obligé de rester à Z... et d'y gagner sa croûte, passait sous les fourches caudines de la C.G.T.

(Nous ne citons ni le nom des villes en question, ni le nom du syndiqué, de peur des brimades qu'il ne manquerait pas de subir ; mais nous ne serons pas longtemps aussi discrets.)

LOISELEUR.

## Le Congrès des P. T. T.

(Suite de la 1<sup>re</sup> page)

Les questions professionnelles furent étudiées ensuite, dans les séances d'après-midi, avec une précision et un souci de logique et de justice qu'apprécieraient tout de suite les nouvelles Congressistes et les Collègues limousines, fidèles auditeurs, autant que le leur permettaient les heures de service.

Questions :  
Du recrutement, traité avec maîtrise par Mlle Loustaunau, rappelant le programme du S. P. F. relatif à la réorganisation administrative ;

De l'avancement envisagé sous ses multiples aspects et avec toutes ses conséquences, par Mlle Brosse ;

Des Retraites, présentée par M<sup>lle</sup> Bouniol, tant au point de vue documentaire qu'au point de vue programme féminin de revendications ;

Donnèrent lieu d'abord à des études faites en commission, puis à des discussions animées après lesquelles un programme définitif put être établi pour être soumis ultérieurement à l'Administration.

Des études furent également présentées au sujet des congés, du temps d'aide et des mutations, et des exposés documentaires, faits par d'anciennes militantes complétèrent ce programme, aussi riche au point de vue des idées que de ses réalisations.

Ehfin, le Comité National réunit les déléguées régionales et les conseillères parisiennes pour d'importantes questions d'organisation intérieure. Impression de vie intense, d'unité des esprits, d'union des cœurs, voici la note dominante de ce beau Congrès qui promet au S. P. F., suivant le thème choisi pour l'Allocation d'ouverture « Un Essor Nouveau » et certain.

## La Confédération internationale des Syndicats Chrétiens et les événements d'Allemagne

(ISC) Le Conseil de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens, qui groupe les délégués des centrales nationales affiliées et des internationales professionnelles chrétiennes, s'est réuni le 20 juillet, à Strasbourg, sous la présidence de Jules Zirnheld (Paris), remplaçant provisoirement le président démissionnaire, Bernhard Olte (Allemagne).

Le secrétaire général de la C.I.S.C., P. J. S. Serrarens (Tchécoslovaquie), présente un rapport documenté sur les événements en Allemagne, la destruction du mouvement syndical allemand de toutes les tendances et notamment du mouvement syndical chrétien. Le Conseil a adopté, à l'unanimité, des vœux émis, la résolution suivante :

« Le Conseil de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens, réuni à Strasbourg le 20 juillet 1933, a examiné la situation syndicale des divers pays, notamment celle créée par l'avènement au pouvoir du parti national-socialiste en Allemagne.

« Il constate que, sous prétexte de lutte contre le marxisme et de créer une unité nationale sur la base d'un nouvel ordre économique corporatif, les travailleurs allemands ont été privés de leurs droits naturels ; les syndicats chrétiens, entre autres, ont été détruits, leurs biens confisqués, leurs chefs chassés et persécutés.

« Le Conseil estime qu'aucune nécessité d'ordre politique ou économique ne saurait justifier une semblable atteinte à la liberté des droits de la propriété et au droit d'association.

« En vertu de ses principes, le syndicalisme chrétien n'a cessé de s'opposer au marxisme, dont il a combattu tout autant les théories et leurs applications que ses tendances au monopole. Il a rejeté la lutte des classes et, longtemps avant les nouveaux courants qui ont emprunté certaines idées de son programme social, chrétien, souvent en les dénaturant, il a préconisé l'institution d'un ordre économique sur la base de corps professionnels créés par la collaboration des organisations des employeurs et des travailleurs.

« Tout en étant pénétré d'un profond sentiment national, le syndicalisme chrétien a reconnu l'existence de liens que la conscience d'avoir un Père commun, et d'être rachetés par le sang du Divin Sauveur, a établis entre tous les êtres humains.

« Le syndicalisme chrétien entend n'abandonner aucun de ses principes, mais est décidé à les défendre et à les faire appliquer dans l'intérêt de la classe ouvrière et de la société tout entière.

« Son extension et son activité sont conditionnées cependant par la possibilité d'un libre développement dans tous les pays.

« Dans la discipline de l'ordre qu'il admet et à laquelle il se soumet, il demande à tous les Etats de respecter les droits d'homme et de travailler, parmi lesquels la liberté syndicale a été reconnue solemnellement par tous les Etats civilisés.

« Au nom des principes même du syndicalisme chrétien, le Conseil de la C. I. S. C. proteste de toute son énergie contre le régime actuel en Allemagne, contre la privation de droits que la classe ouvrière a subie, contre les persécutions et les diffamations de nombreuses personnalités syndicales et autres, qui infligent sur les conditions de travail satisfaisantes pour leur refusant même le droit au travail.

« Le Conseil de la C. I. S. C. fait appel à toutes les nations et notamment à tous les travailleurs de renforcer les organisations syndicales chrétiennes et de s'opposer, en s'appuyant sur les principes ci-dessus rappelés, énergiquement à toute tendance vers la dictature ou tyrannie qui puisse se manifester dans leur pays ».

Le Conseil a ensuite décidé de charger le Bureau de convoquer un congrès extraordinaire pour la première moitié de l'année 1934.

### Défense d...

Vous avez peut-être remarqué une chose : on a beau multiplier chez nous les pancartes menaçantes : « Défense de... », « Il est interdit de... », les Français n'en font qu'à sa tête et se rit des interdictions.

Et l'écrivain belge Dumont-Wilden conte, à ce propos, une histoire qui a toute la valeur d'un symbole et toutes ses riches applications. Ecoutez, plutôt :

## Le Congrès international pour le retour de la mère au foyer

Au cours de la semaine du 4 au 10 juin, s'est tenu, à Paris, un congrès international pour le retour de la mère au foyer.

Le comité d'organisation de ce congrès — dont l'initiative revient à l'Union Féminine Civique et Sociale — comprenait des délégués de la plupart des groupements catholiques sociaux ; nos syndicats y occupaient une place de choix.

Voici le texte des vœux qui ont été adoptés, à l'issue de la dernière séance du congrès :

### REMEDES MORAUX

Considérant que le travail hors du foyer, auquel est contrainte trop souvent la mère de famille, est une expression caractéristique de notre civilisation, de son individualisme et de son matérialisme et qu'il importe d'abord de restaurer, dans les esprits, une saine notion de l'ordre social, qui comporte, pour la famille, des conditions de vie normale.

Considérant, d'autre part, que le maintien de la mère au foyer suppose une éducation des jeunes gens et des jeunes filles qui montre la grandeur de la vie familiale, dans les foyers actuellement privés de la mère.

Le Congrès émet les vœux suivants :

1. Qu'un effort intense soit entrepris, auprès de l'opinion et des pouvoirs publics, pour les amener à s'intéresser à ce problème et à toutes les conditions d'ordre moral et social qui en permettent la solution et que tous les moyens d'expression de la pensée, (art, littérature, théâtre, presse, cinéma, radiodiffusion) soient mis en œuvre dans ce but ;

2. Que l'éducation de la jeunesse ouvrière soit pénétrée d'un esprit profondément familial ; qu'en s'appuyant sur la religion, sur le véritable amour de la famille et de la patrie, elle vise à développer les aptitudes morales nécessaires à la vie de famille et les connaissances techniques qui peuvent valoriser le travail ménager ;

3. Que toutes les circonstances de famille favorables soient mises à profit pour développer chez la mère ouvrière, l'amour du foyer et la réintégration dans la vie familiale ; que les institutions privées et publiques soutiennent moralement la famille ouvrière ; que les intéressés elles-mêmes s'unissent à cet effet dans des groupements d'entraide et de formation mutuelle.

### REMEDES ECONOMIQUES

Considérant que la cause principale du travail de la mère hors du foyer est l'insuffisance des ressources du ménage,

Et en vue d'assurer à toute famille un niveau de vie qui permette à la mère de rester au foyer, le Congrès émet les vœux suivants :

1. Que la profession prenne, comme minimum de rémunération des travailleurs, les besoins normaux de la famille, cette rémunération étant assurée par un salaire complet, au besoin, par des institutions comme les caisses de compensation pour allocations familiales, compte tenu de la présence de la mère au foyer ;

2. En attendant que le salaire familial soit généralisé, le Congrès souhaite que soient utilisées les formes de travail moins destructrices de la famille que le travail salarié de la mère hors du foyer, telles que, en certains pays, l'artisanat, le travail à domicile, le travail à mi-temps, à condition toutefois que ce travail soit contrôlé et sa rémunération équitable ;

3. Qu'un effort permanent soit fourni par les intéressés membres de la famille ouvrière, afin qu'ils tirent parti, avec savoir-faire et économie, des ressources du foyer ;

4. Qu'un effort social soit entrepris pour multiplier les institutions destinées à étayer le foyer, institutions à base mutualiste notamment, qui répartissent les risques et donnent une certaine sécurité indispensable à la famille ;

5. Que les lois nationales et les conventions internationales soient ordonnées à la reconstitution de la famille, et tendant :

« à soutenir l'unité, la stabilité, la sécurité du foyer ;

« à favoriser l'organisation professionnelle, qui influe sur les conditions de travail satisfaisantes pour la famille ;

« à encourager et à aider l'effort des intéressés dans la création et le développement d'institutions économiques populaires ;

« à respecter l'égalité fiscale, en risquant, sous diverses formes, les impôts de consommation aux familles ouvrières, proportionnellement aux membres dont le père a la charge et en dégageant ces familles, compte tenu de ces mêmes charges.

« J'avais dû me rendre, dit-il, pour une démarche urgente dans un ministère français.

« Il me fallut attendre, pour être reçu, Je me mis à regarder autour de moi, pour tuer le temps.

« Dans le couloir, machinalement, j'appelle cette pancarte :

« Défense de fumer »  
« Mais, sous la pancarte, il y avait une chaise.

« Et sur cette chaise, conclut Dumont-Wilden, il y avait un garçon de bureau qui fumait la pipe avec sérénité.

« Ce jour-là, j'ai compris la France ! »  
(La Voix du Combattant.)

## Efforts d'Education

Cette forme particulière de l'activité syndicale, qui consiste à se préoccuper de la formation d'élites ouvrières, semble devoir, depuis quelques années, attirer davantage l'attention des groupements intéressés.

Dans la causerie radiophonique qu'il fit, le dimanche 23 juillet, au Poste Parisien, G. Tessier, Secrétaire Général de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, souligna les efforts déployés par ce groupement sur le double terrain de l'éducation professionnelle et sociale de ses adhérents. Quelques jours après, lors de la réunion spéciale des amis des Syndicats Chrétiens, tenue le 26 juillet, durant la Semaine Sociale de Reims, J. Pérès, Secrétaire Général adjoint de la C.F.T.C., s'attacha à marquer les réalisations obtenues dans ce domaine, spécialement en ce qui concerne les organismes d'éducation sociale.

D'une façon générale, on peut dire que la plupart des syndicats chrétiens possèdent un cercle d'études sociales, dont le but est de donner aux travailleurs qui s'y intéressent une formation élémentaire sans doute, mais assez générale cependant, appliquée aux questions sociales et économiques. On sait que les dirigeants du syndicalisme chrétien ne s'en tirent pas si facilement et qu'ils s'efforcent de mettre à la disposition des personnes ayant déjà bénéficié de cette formation élémentaire, le moyen d'acquiescer des connaissances plus approfondies. Trois Ecoles Normales ouvrières ont été mises sur pied dans ce but, à Lille, à Lyon et à Paris, la fondation des deux premières étant due, pour la plus large part, aux secrétariats sociaux du Nord et du Sud-Est.

Ces écoles, qui n'ont pas le caractère d'institutions permanentes, fonctionnent par sessions : session d'hiver, session d'été, ces deux parties étant tout à fait différentes, comme on va pouvoir en juger. La session d'hiver ne comporte que des cours espacés, tous les quinze jours à Paris, donnés le soir après la journée de travail. Au contraire, la session d'été réunit les élèves, en un lieu déterminé, pour une durée d'une quinzaine de jours consécutifs, l'enseignement étant donné d'une façon « intensive », à raison de trois ou quatre cours par jour (le plus souvent trois cours et un cercle d'études). C'est ainsi que l'Ecole normale des dirigeants ouvriers du Nord a tenu sa session à Lille, du 3 au 15 juillet dernier ; l'Ecole Normale sociale ouvrière du Sud-Est l'a tenue à La Rivette, près de Lyon, du 9 au 16 ; enfin, l'Ecole Normale ouvrière de Paris a eu sa session intensive à Bierville, près d'Etampes, du 3 au 13 juillet.

Ces écoles s'adressant à des travailleurs, les sessions intensives d'été rencontrent, pour leur recrutement, un sérieux obstacle. Il faut, en effet, que les « sessionnistes » fassent le sacrifice de leurs vacances, s'ils en ont ; pour certains, qui ne disposent pas de congés payés, la question est difficile à résoudre, car bien des patrons refusent encore toutes vacances, même non payées... Cependant, grâce à un système de bourses compensatrices, les sessions d'été réunissent un public suffisant.

Le programme de ces institutions mériterait d'être analysé ; n'ayant pas cette possibilité, nous devons nous borner à indiquer qu'ils sont assez habilités les questions doctrinales et les questions « de pratique », et qu'ils sont établis de manière non seulement à donner une vue d'ensemble, mais encore à apporter aux militants (car jusqu'à présent les Ecoles Normales ouvrières n'atteignent qu'un public de militants ou de futurs militants), des données suffisantes sur les différents problèmes avec lesquels ils se trouvent aux prises.

Enfin, il nous faut ajouter, parmi les organismes de formation dont dispose le syndicalisme chrétien, l'annuelle session confédérale d'études et de pratiques syndicales, créée en 1921, qui réunit, vers la mi-juillet, pendant quelques jours, une centaine de travailleurs et travailleuses.

Les résultats obtenus par tout cet ensemble d'institutions relativement récentes sont déjà fort satisfaisants ; ils prouvent notamment qu'il n'est pas vain de prétendre constituer de véritables élites ouvrières susceptibles d'avoir dans leurs milieux l'influence nécessaire à l'élevation intellectuelle et morale des classes laborieuses.

La Confédération Générale du Travail semble vouloir aussi participer à une œuvre d'éducation populaire. Le Peuple, quotidien de la C. G. T., dans son numéro du 27 juillet, publie le bilan de « la première année de l'Institut supérieur ouvrier ». Cet institut comporte deux degrés : les « Collèges du travail » qui dispensent le plus souvent par correspondance, une formation générale, et « l'Institut d'études et de recherches » qui est à proprement parler l'instrument de formation supérieure.

Il est vrai que la mise en route et le fonctionnement de ces organismes paraissent avoir rencontré certaines difficultés ; il n'en reste pas moins que cette initiative, qui peut être perfectionnée dans l'avenir, présente un intérêt indéniable.

MAURICE BOULADOUX.

### ABRACADABRA ?

NON !

Mais ABRACADABAG...

## La pensée sociale d'Ozanam

L'Employé (C.F.T.C.) publie un article fort intéressant de M. Henri Bleuze sur « La pensée sociale d'Ozanam ». Extrayons-en ces lignes :

« ...Ozanam, on le sait, ne s'est point borné à ces vues générales. Dans son Cours de droit commercial professé à Lyon, il a abordé dans tout ce qu'il a de concret le problème du travail et des relations entre le patron et l'ouvrier. On le voit là définir le travail, en expliquer la fécondité. Puis il étudie le salaire et il fixe les conditions de ce qu'il appelle le *taux naturel du salaire*. Il en définit d'abord les conditions absolues : le travail doit payer l'ouvrier, c'est-à-dire tout ce qu'il met au service de l'industrie :

« Or, il y a dans l'Ouvrier trois choses : la volonté, l'éducation, la force. Il y aura donc dans le salaire trois parts :

1<sup>o</sup> Pour la volonté méritoire, la plus faible des récompenses est de ne pas mourir. Les frais d'existence, le nécessaire ;

2<sup>o</sup> Pour l'éducation, l'intérêt et l'amorçage ; l'éducation des enfants de l'Ouvrier ;

3<sup>o</sup> Pour la force vitale, qui doit un jour partir, la retraite, sans qu'il vendrait, si ne l'aurait plus sa vie ; il la placerait à fonds perdu. »

« Nous ne pouvons ici, conclut M. Bleuze, rappeler même sommairement tout ce qui dans l'œuvre d'Ozanam préconise et devance notre action syndicale. Ce que nous voulons retenir surtout, c'est que chez ce grand homme la science sociale, délaissée par l'intelligence du cœur se révélait bienfaisante... »

« ...Nous sommes fiers de pouvoir nous ranger à la suite d'Ozanam, et nous sommes convaincus qu'à mesure qu'on étudiera mieux ses idées et qu'on les comprendra, davantage, notre idéal social de justice prévaudra. »

« Oh ! oui, mon ami, la foi, la charité des premiers siècles ! Ce n'est pas trop pour notre âge. Ne sommes-nous pas, comme les chrétiens des premiers temps, jetés au milieu d'une civilisation corrompue et d'une société érolante ? Jetons les yeux sur le monde qui nous environne. Les riches et les heureux valent-ils beaucoup mieux que ceux qui répondent à Saint Paul ; Nous voudrions une autre fois ? Et les pauvres et le peuple sont-ils beaucoup plus éclairés et justifiés-ils de plus de bien-être que ceux auxquels prêchaient les apôtres ? Donc, à des maux égaux, il faut un égal remède : la terre s'est refroidie, c'est à nous, catholiques, de ranimer la chaleur vitale qui s'éteint. »

OZANAM.

## Les siècles passent... et se ressemblent !...

La Caisse d'Epargne de Versailles vient de célébrer son centenaire.

C'est, en effet, vers pareille époque qu'on vit naître, au XIX<sup>e</sup> siècle, ces institutions modestes, dont l'utilité est aujourd'hui généralement reconnue.

On se tromperait si l'on se figurait qu'elles furent accueillies avec une faveur unanime.

Balzac, tout grand romancier qu'il était,

# COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES  
CONFECTIONS POUR DAMES  
CHEMISERIE  
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE  
TISSUS  
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

NANTES  
RAYONS ABA PRIX  
TOUS LES OBJETS USUELS  
VENDUS AU-DESSOUS DE 10 FRANCS

## Charges Sociales ?

Voici ce que, sous ce titre, écrit dans l'Aube un patron de la région du Nord.

Assurances — accidents, maladies, vieillesse — demain peut-être, chômage — sursalaires familiaux enfin, autant de « charges sociales » au compte qu'un producteur.

Je n'aime pas ce mot qui trahit un lourd matérialisme et confond les frais généraux avec les frais généraux.

Pour tout homme de cœur, ces prétendues « charges sociales » ne constituent, réflexion faite, que d'ingénuités économiques.

Je m'explique. Le capitalisme (régime du salariat) qui laisse au patron les risques de bénéfices ou de pertes, se devait en revanche de donner à l'ouvrier le maximum de sécurité.

Non pas la sécurité précaire du pain du jour, mais celle du pain quotidien.

Y compris, par conséquent, le pain des mauvais jours : accidents, maladies, chômage — et vieillesse.

Le juste salaire, c'est celui qui permet au travailleur de se prémunir contre ces aléas du sort, disons mieux, contre ces vicissitudes inhérentes à la destinée humaine.

Mais comment assurer à l'ouvrier « sobre et honnête » la sécurité sacrée de son pain « quotidien » ?

Deux solutions. L'ouvrier se constitue pour les mauvais jours une épargne personnelle. C'est la solution traditionnelle de l'économie libérale ; solution théorique et platonique, sauf exception, vu la modicité des salaires « normaux ».

Solution coûteuse, en tout cas, dès qu'on l'adopte pour de bon, puisqu'un salaire permettant l'épargne est par définition même, un salaire élevé.

Autre solution, l'assurance sociale. L'ouvrier devient alors obligatoirement et collectivement, c'est la plus efficace « collective », c'est la moins coûteuse.

J'ai par exemple, cinquante ouvriers, et, patron scrupuleux, j'ai résolu de leur donner le juste salaire.

Si j'adopte la méthode individualiste, si chacun de mes ouvriers doit gagner assez pour se constituer un pécule personnel de prévoyance, j'en vien très vite à la pratique des hauts salaires.

Si la loi, au contraire, institue le régime obligatoire des assurances sociales, il me suffira d'intégrer dans le « juste salaire » ma quote-part des « primes » réglementaires.

Pour le patron qui se pose — sans pouvoir toujours la résoudre isolément — l'angoissante question du « juste salaire », l'assurance sociale ne grève pas les justes « frais généraux », elle les dégrève.

Les capitalistes avaient bien compris jadis, quand les Compagnies d'Assurances ont ingénieusement « rationalisé » la prévoyance, touchant les risques matériels.

Rester son propre assureur, c'était impossible ou c'était ruineux ; payer une prime contre l'incendie, c'est facile et peu coûteux.

L'assurance des choses garantit aux moindres frais, comme toute la sécurité des biens matériels.

D'où vient cependant cette résistance opiniâtre au régime identique des assurances humaines ?

Tout simplement, hélas !... de notre coupable accoutumance à ce capitalisme inhumain qui ne fait même pas à l'ouvrier l'honneur de le traiter à l'égal de la machine.

L'outillage, on l'amortit, on l'assure. L'ouvrier malade, invalide ou trop vieux, on le remplace et tout est dit.

De sorte qu'au point de vue du « profit », le seul que retint le capitalisme libéral, l'assurance des choses marquait une élégance économique, tandis que l'assurance des hommes paraissait imposer une « charge sociale » abusive et dispendieuse.

## ASSURANCES SOCIALES

AVIS AUX ASSURÉS

Nous rappelons aux assurés que, la contribution patronale étant destinée à couvrir les cotisations « Vieillesse », ils ont tout intérêt à réclamer à leur employeur, dès de l'échéance de leur carte annuelle, le récépissé qui fait foi de leurs versements.

S'ils négligent de le réclamer, et que l'employeur n'ait pas effectué les versements, non seulement ils risquent d'avoir une retraite diminuée, mais encore ils s'exposent à des difficultés, notamment en cas d'invalidité et en cas de décès.

C'est ainsi que, tout récemment, une assurée s'est vu refuser une pension d'invalidité, parce qu'elle ne possédait pas à son compte « Vieillesse » les 480 cotisations journalières exigées par la loi ; l'employeur n'ayant pas versé la part qui lui incombait.

Pour la même raison, la veuve d'un assuré qui aurait dû toucher une certaine somme au décès de son mari, dont les versements « Vieillesse » étaient faits à « Capital réservé », fut toute surprise de ne toucher qu'une somme minime, l'employeur n'ayant pas versé sa part régulièrement.

La loi a bien prévu des sanctions contre les employeurs défaillants, mais n'est-il pas plus simple de réclamer annuellement un récépissé ?

CHANGEMENT DE CAISSE

Le Ministre du Travail vient de décider qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1933, les assurés précédemment inscrits d'office aux Caisse Départementales ne pourront demander leur changement de Caisse en dehors du délai de deux ans déjà imposé aux assurés affiliés aux Caisse privées.

Ainsi donc, aucun assuré ne pourra désormais changer de Caisse avant d'y avoir effectué un stage de deux ans, à moins que dans l'intervalle il ne change de lieu de travail, auquel cas il peut changer de Caisse en même temps.

## Une sinistre plaisanterie

Ce grand ministre de l'Automobile qui, mécontent de voir ses ouvriers résister à une menace de baisse de salaires, les a jetés à la rue, a cru bon d'aller se reposer de ses émotions au fond d'un palace de la Côte d'Azur.

Mais où la plaisanterie et l'impudence dépassent les bornes, c'est lorsque nous voyons ce même personnage, qui lockoute ses ouvriers pour pouvoir plus aisément réduire leurs maigres salaires, fonder un prix de 40.000 francs (le premier, dit-il, ce qui laisse penser que d'autres suivront), pour améliorer la race chevaline.

Les esprits les plus bornés comprennent bien que les bénéfices du monsieur chevronné ayant sensiblement baissé, en raison de la crise, il importe de faire d'importantes économies. Economies sur les salaires des ouvriers, bien entendu, car il ne saurait être question de prélever davantage sur les bénéfices... du moins nous le supposons, bien que, nulle part, nous n'ayons pu trouver trace de la « réduction spéciale de la crise » que l'illuminé de la Tour Eiffel n'a pu manquer d'apporter à la modeste (?) somme qu'il consacre à ses menus plaisirs : Côte d'Azur, champs de courses, etc.

Le magnat de « Javel » s'amuse... les travailleurs peinent, jeûnent, raigent... A qui la faute si les cours se durcissent et si les points se crispent ?

LE JARDINIER. P.-S. — S'exprimant par euphémisme M. Dalimier déclarait à la Chambre, le 7 avril que la dette de la Maison Citéo aux Assurances Sociales s'élevait à 6.940.000 fr. 09... Tirons l'échelle !

## Aux Aveugles volontaires

La Vie intellectuelle

Dans la Vie intellectuelle, le billet de Civis est du plus vif intérêt. Que l'on en juge. Sous le titre fort net de « Réformes sociales et intérêts privés, Civis écrit : « Depuis 1930, une campagne de presse est entretenue — c'est bien le mot — contre les Assurances Sociales, campagne qui ne désarma pas, mais ne s'est armée jusqu'ici que des arguments les moins solides, agrémentés des erreurs de fait les plus grossières et, parfois, les plus surprenantes... »

Pourquoi cela ? La Vie intellectuelle est catégorique : Parce que l'on veut bien assurer les maisons, les bestiaux (on ne trouve pas que cela soit retiré à l'économie nationale), mais non les ouvriers (dès lors, « la dette économique est gravement menacée »).

Ainsi est perpétré un désordre économique, poursuit Civis, qui conduit directement aux troubles sociaux, par l'aveuglement de ceux-là mêmes qui, dans ces troubles, ont le plus à perdre. Mais ils préfèrent garder « dans leurs mains tremblantes » leur cher argent, tel ce grand fabricant d'automobiles que M. Dalimier dut mettre en demeure de verser dans les 48 heures les sommes qu'il avait détournées des Assurances Sociales, des contributions même de ses ouvriers : près de 3 millions de francs...

Civis conseille de mener une enquête « vers les forges, les houillères et autres lieux du même esprit », dans les milieux dirigeants de l'activité industrielle, sur ce qu'il convient de penser de l'encyclique Quadragesimo anno, « enterrée sous les fleurs »...

S'intéressant à la matière plus qu'à l'homme, souffrant que l'homme se dégrade à l'atelier, « ceux qui profitent du « désordre établi »... assument parols de terribles responsabilités, car, Pie XI nous en avertit, si l'on ne rétablit la justice violée, on ne résistera pas à l'assaut des forces révolutionnaires ».

## Une clause illicite

On sait qu'aux termes de l'art. 1730 du Code civil, inséré sous l'art. 23, livre I, titre II du Code du Travail, chaque partie est libre de démissionner quand elle le veut, le contrat de travail fait sans détermination de durée, à charge de respecter les délais de préavis et de ne pas faire du droit de rupture un usage abusif.

Malgré le principe qui reconnaît la liberté de démission, certains employeurs ont essayé d'introduire dans les contrats de travail une clause qui restreignait la liberté de démission de l'employé, en lui attribuant, comme sanction, une perte plus ou moins importante de ses salaires ou de sa part dans les bénéfices de l'entreprise.

Or, la septième Chambre de la Cour d'Appel de Paris, sur appel d'un jugement du Tribunal de Commerce de la Seine, vient de déclarer illicite une pareille clause, dans un arrêt rendu le 31 janvier 1933.

## Histoire de chèque américain

Cette histoire, que raconte un de nos confrères, n'est probablement pas arrivée. On s'imaginera qu'elle pourrait arriver, et cela suffit pour lui donner de l'intérêt.

Un élégant jeune homme achète une cravate qu'il paye au chéquier avec un chèque de 1 dollar.

Le jour même, le chéquier paye son restaurateur avec ce chèque, et, passant de commerçant à commerçant, celui-ci fait le tour de la ville et réunit bientôt dix-neuf ends.

Le vingtième marchand brise la chaîne en le présentant à la banque qui lui répond qu'il est sans provision.

Les vingt commerçants se réunissent alors, et, fixant à 25 % la moyenne des bénéfices qu'ils auraient fait sur l'affaire, ils versent chacun la somme de 5 cents, qui reconstituent ainsi le dollar, assure la provision du chèque.

Le résultat fut donc que vingt marchands avaient fait un total de 20 dollars d'affaires avec un chèque sans provision de 1 dollar, et que tous, cependant, se traitaient de cette affaire avec un bénéfice de 20 %.

## ABACADABAO...

ABONNEMENTS

AGTION

ADHESIONS

CHAQUE

JOUR

## La Retraite

Le Journal Officiel (1), du 14 juillet

contient le texte d'une loi qui aura été bien accueillie par les ouvriers mineurs, puisqu'elle porte, d'une part, de 5.000 à 5.500 francs le taux de la retraite normale servie à l'âge de 55 ans et après trente années de service, et qu'elle majore, d'autre part, de 10 % en moyenne les autres prestations, servies par la caisse autonome des retraites des ouvriers mineurs.

Les organisations ouvrières de toutes les tendances ont fait, ces dernières années, de grands efforts en vue d'obtenir la pension normale de 6.000 francs. Le gouvernement s'est arrêté au chiffre de 5.500 francs, réalisant ainsi une solution transactionnelle.

La retraite normale se chiffrait à 730 francs au maximum en 1914. Au 1<sup>er</sup> mars 1920, ce chiffre fut porté à 1.500 francs. Quatre majorations, de 500 francs chacune, intervinrent en 1923, 1925, le 1<sup>er</sup> juin 1926 et le 1<sup>er</sup> décembre 1926. En 1927, enfin, le taux de la retraite normale fut porté à 3.750 francs.

Une nouvelle majoration de 1.250 francs fut obtenue le 1<sup>er</sup> juin 1929, grâce à la collaboration active de M. Loucheur. Le taux du supplément d'état accordé à la caisse autonome des ouvriers mineurs fut élevé de 1 à 4 et 5 % des salaires.

La réforme que vient d'apporter la nouvelle loi a été rendue possible par l'octroi, à la caisse autonome, d'un subside exceptionnel de l'Etat se chiffrant à 20 millions chaque année, et par une modification de la répartition des réserves entre les deux fonds de la caisse autonome.

La Fédération française des Syndicats professionnels des ouvriers mineurs, affiliée à la C.F.T.C., nous avait chargé de déposer, dès novembre 1923, une proposition de loi, sollicitant la majoration des retraites minières, au moyen de subventions de l'Etat, et tendant à la réalisation de certaines autres réformes. Malheureusement, celles-ci ne figurent ni dans la loi de 1929, ni dans la nouvelle loi.

Citons parmi ces desiderata : L'octroi de la rente de veuve sans égard à l'âge de la veuve (actuellement fixé à 55 ans) ; L'amélioration du régime des pensions d'orphelins ; L'amélioration des conditions d'attribution des rentes d'invalidité ;

La création de sanatoria en vue du traitement des ouvriers atteints de maladies professionnelles, en particulier de la tuberculose.

Nul ne saurait contester l'urgence de ces réformes, dont la Fédération des Syndicats chrétiens de mineurs ne cessera pas de demander la réalisation. Nous regrettons vivement que la loi du 14 juillet ne les ait pas amorcées, surtout au moment actuel, où une rationalisation poussée toujours plus loin aboutit à l'usure prématurée des forces du travailleur de la mine.

Si le monde doit sortir du chaos, ce ne sera ni par des méthodes brutales, ni par la lutte de classes, mais par voie d'entente et de collaboration professionnelle et interprofessionnelle, nationale et internationale.

Le Syndicalisme Chrétien français formant un groupement libre dans la profession organisée, apparaîtra de plus en plus comme un élément de salut et de restauration de l'ordre social.

Gaston TESSIER. (23 avril 1933, Congrès de l'U.R. du Nord, à Lille).

préoccuper d'un autre problème très grave : le chômage partiel. Depuis trois ans, les ouvriers mineurs de tous les bassins houillers de France sont réduits à un chômage partiel de un à deux jours par semaine.

Les gouvernements successifs ont refusé, jusqu'à ce jour, de protéger l'industrie houillère, française autrement que par des mesures de contingentement. Or, par une majoration des tarifs douaniers, on pourrait facilement réduire l'étendue du chômage partiel dans les houillères françaises. Le gouvernement n'a pas jugé possible d'avoir recours à ce moyen.

N'est-il pas, dans ces conditions, de son devoir de venir en aide aux ouvriers mineurs et de les faire bénéficier en particulier d'améliorations du régime d'assistance en cas de chômage partiel, vu que ce chômage sévit dans l'industrie minière plus que dans n'importe quelle autre industrie ?

(1) L'auteur de cet article, Henri Meck, député du Bas-Rhin, est Président de la Fédération des Syndicats de mineurs C.F.T.C.

En ce qui concerne les ouvriers mineurs, le gouvernement devrait se

## LES MESSAGES DE NOTRE RÉGION

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de : Bernadette Guéret, 11<sup>e</sup> enfant (10<sup>e</sup> vivant) de notre camarade Joseph Guéret, Secrétaire du Syndicat du Personnel Municipal de Nantes.

Monique Bernard, fille de notre camarade Bernard, du Syndicat des Employés de Nantes.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le mariage de :

Alphonse Marec, du Syndicat de la Métallurgie de St-Nazaire, avec Mlle Marcelle Cormier.

Mlle Yvonne Hauray, du Syndicat de l'Aiguille de Nantes, avec M. Henri Fleury.

Mlle Madeleine Buret, fille de notre camarade Louis Buret, du Syndicat des Ardoisiers de Trélazé, avec M. Gustave Bodin.

Nos vives félicitations et nos meilleurs souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

Mlle Vve Perrais, mère de nos camarades Louis et Raoul Perrais, du Syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire.

Christian Ayraut, fils de notre camarade Ayraut, Conseiller du même Syndicat.

Mme Houquet, mère de Mlle Henriette Houquet, du Syndicat de l'Aiguille, de Nantes.

M. Cornec, père de Mlle Victoire Cornec, du Syndicat des Ouvrières de la Nouveauté, de Nantes.

Mme Dugast, mère de Mlle A.-M. Dugast, du Syndicat des Employés de Nantes.

A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous présentons nos vives et chrétiennes condoléances.

...Notre organisation syndicale est peut-être la seule à pouvoir embrasser le problème social dans sa complexité, parce qu'elle a pour caractère le plus modeste, elle considère non seulement le corps mais l'âme, c'est de là qu'elle déduit ses droits.

Nous croyons que l'on peut organiser le salariat en tenant compte de la dignité humaine. A mesure que bat plus largement le rythme de la machine, il est possible de faire plus large la part de vie libre du travailleur, à condition que ses loisirs soient consacrés à des occupations saines.

Si le monde doit sortir du chaos, ce ne sera ni par des méthodes brutales, ni par la lutte de classes, mais par voie d'entente et de collaboration professionnelle et interprofessionnelle, nationale et internationale.

Le Syndicalisme Chrétien français formant un groupement libre dans la profession organisée, apparaîtra de plus en plus comme un élément de salut et de restauration de l'ordre social.

Gaston TESSIER. (23 avril 1933, Congrès de l'U.R. du Nord, à Lille).

préoccuper d'un autre problème très grave : le chômage partiel. Depuis trois ans, les ouvriers mineurs de tous les bassins houillers de France sont réduits à un chômage partiel de un à deux jours par semaine.

Les gouvernements successifs ont refusé, jusqu'à ce jour, de protéger l'industrie houillère, française autrement que par des mesures de contingentement. Or, par une majoration des tarifs douaniers, on pourrait facilement réduire l'étendue du chômage partiel dans les houillères françaises. Le gouvernement n'a pas jugé possible d'avoir recours à ce moyen.

N'est-il pas, dans ces conditions, de son devoir de venir en aide aux ouvriers mineurs et de les faire bénéficier en particulier d'améliorations du régime d'assistance en cas de chômage partiel, vu que ce chômage sévit dans l'industrie minière plus que dans n'importe quelle autre industrie ?

(1) L'auteur de cet article, Henri Meck, député du Bas-Rhin, est Président de la Fédération des Syndicats de mineurs C.F.T.C.

En ce qui concerne les ouvriers mineurs, le gouvernement devrait se

## CHARBON

NANTES

Profitez encore des prix d'été. Le charbon a commencé à augmenter.

Demandons à notre Syndicat quels avantages nous avons à passer nos commandes par son intermédiaire.

IL FAUT QUE JE TROUVE CETTE SEMAINE UN ABONNEMENT DE SOUTIEN [C'est pour moi — ce n'est pas seulement pour moi — que cette phrase a été placée ici.]

BIBLIOTHEQUE

Nous rappelons aux lecteurs que la bibliothèque sera fermée du 14 août au 2 septembre, date de sa réouverture.

Les volumes suivants seront mis en service au 1<sup>er</sup> août : Nevada, de Zane Grey ; Notre-Dame de Myans, de J. Guillemin ; Bibi, de Georges Leclerc ; Au Maroc avec Lyautey, de H. Willette ; La Guerre Chimique, de Lucien Leroux ; La Fin d'un Roman, de Marie Marchal ; Geneviève Nogent, de Berthe de Puybusque.

En outre, les lecteurs sont informés que les nouveautés ne seront prêtées que pour quinze jours, et donneront lieu à la perception d'une amende passé ce délai.

BONNONS D'ABORD DU TRAVAIL, CAR LE TRAVAIL EST LA PREMIERE NOBLESSE DE L'HOMME ; IL PASSE AVANT L'ARGENT.

Pierre L'ERMITE.

INDRET

SYNDICAT PROFESSIONNEL

Echos de nos réunions

Nos camarades du bureau syndical ont tenu conseil le 24 juillet, à notre « Maison Syndicale ».

La séance est ouverte à 20 heures, sous la présidence du camarade Godard.

Lecture est faite, par Nicolas, du procès-verbal de la dernière réunion et de la correspondance entretenue au cours de ce mois avec notre Fédération et notre Union Régionale.

En ce qui concerne notre Fédération de la Marine, nous avons insisté pour que soit soumis au plus tôt le cahier de revendications générales ; on figure entre autres plusieurs suggestions d'Indret : Congés, pensions et salaires de maladie.

Nous avons déposé pour la 1<sup>ère</sup> fois notre requête en faveur des auxiliaires, 1 % de retenue. Cette requête nous la soumettons de nouveau auprès des parlementaires et amis qui se chargeront de la transmettre au Ministre de la Marine, et de l'appuyer.

Il est inadmissible en effet, qu'on laisse traîner cette revendication dans les bureaux du Ministère depuis 2 ans, et si nos amis obtiennent satisfaction, ils pourront dire que cela n'est pas sans peine.

Sur la proposition de Godard, le bureau donne un avis favorable pour ouvrir une souscription en faveur d'un camarade père de famille, dont la femme malade depuis trois ans, a subi plusieurs opérations.

Dans le dernier numéro du Messager, nous avons dit quelques mots sur la Propagande. Au cours d'une réunion de trois groupements J.O.C. de montagne, Basse-Indre, et Syndicat professionnel d'Indret, il a été décidé qu'une tournée de propagande serait organisée au cours des prochains mois de l'année et aurait pour but de mieux nous faire connaître parmi les jeunes. Des tracts ont été édités, à nous de les distribuer et gagner notre entourage.

Encore une fois, n'oublions pas que nous avons bientôt dix années d'existence et qu'avec encore de la persévérance, nous saurons atteindre notre but.

Cet hiver, nous nous ferons un réel devoir d'assister à nos cercles d'études : c'est encore là que nous travaillerons à nous mieux connaître, étudiant ensemble tout ce qui touche notre profession ; faire en un mot

## A NANTES

La Grande Spécialité de BONNETERIE

chez FRED

4, Rue du Calvaire

notre instruction professionnelle et sociale.

Le Secrétaire de séance.

Bibliothèque

Certains camarades ont chez eux quelques livres qu'ils ont emprunté il y a... nous n'osons pas dire les dates. Eh bien ! que ces camarades n'hésitent pas à venir nous les rapporter, afin que nous ne soyons pas dans l'obligation de leur adresser une lettre de rappel.

SAINT-NAZAIRE

UNION LOCALE

Notre Kermesse

Depuis déjà deux mois, il n'était question que de l'organisation d'une Kermesse au profit des chômeurs de nos Syndicats.

Je dois avouer, à ma courtoisie honte, que j'ai été adversaire d'une telle organisation qui, étant donné les difficultés de l'heure présente (crise aiguë, arrière-saison, indifférence des gens déjà sollicités par d'autres groupements, etc...), me semblait vouée à un échec.

Eh bien ! la cause est entendue, et les camarades qui, en maintenant le principe d'une telle manifestation, m'ont permis de m'y associer, doivent aujourd'hui jouir, en toute sérénité, de leur succès, je leur devais bien cette justice.

La Kermesse a été un succès sans précédent, elle a eu la faveur du public qui lui a donné un caractère de fête familiale insoupçonné jusqu'à ce jour !

Il est bien difficile à un rapporteur dans une situation privilégiée d'acquiescer, de donner une relation détaillée d'une telle fête sans courir le risque d'omissions toujours fâcheuses ; distribuer des félicitations, des remerciements est très bien, mais n'oubliez personne est beaucoup mieux.

Aussi avant d'aborder la relation technique, vais-je englober dans nos remerciements tous ceux qui, à un titre quelconque, se sont mis à notre disposition ; nombreux mérites qui nous ont fait parvenir leur obole, argent ou lots pour notre tombola ; ceux qui nous ont aidés au montage de nos attractions, le public nombreux qui a voulu nous montrer sa sympathie et participer d'une façon vraiment effective à l'œuvre que nous avions entreprise.

Je voudrais ne citer aucun nom pour les raisons que j'ai exposées plus haut, de peur d'en courir quelque reproche.

J'aurais cependant une attention toute particulière pour M. l'abbé Dupé, qui a mis si aimablement ses magnifiques salles à notre disposition, et pour sa merveilleuse phalange de l'Étoile, ainsi que pour la presse, qui nous a ouvert si largement ses colonnes.

Et maintenant je vais vous donner un léger aperçu de ce qu'a été cette Kermesse qui a ouvert pour nous des horizons nouveaux.

Dans la cour, les sportifs ont pu admirer les mouvements d'ensemble de l'Étoile et au Music-Hall ses acrobates. De plus, ils ont pu s'adonner au plaisir du tir à la carabine et emporter force bouteilles, bien bonnes à déguster, si nous les en croyons.

Les gens que la chance ouvre de ses ailes n'ont eu que l'embaras du choix : pêche aux canards, pêche à la ligne, loterie des cheminots, loterie Nazairienne, jeu de palets de la J.O.C. de Méan, la pêche aux mignonnettes, la loterie de la J.O.C. de Saint-Nazaire, la loterie des tréfiles et celle des petits bateaux.

Les bonnes mamans qui ne tentent plus les jeux de hasard, purent satisfaire leur goût au comptoir des ouvrages de dames qui ont grand succès.

Les fins gourmets ont affiné au Café-Concert, à la pâtisserie et au comptoir de confiserie.

Quant à ceux qui éprouvaient le besoin d'une nourriture plus substantielle, les galettes, avec le cidre, ainsi que la buvette avec ses boissons fraîches.

Les fins gourmets ont affiné au Café-Concert, à la pâtisserie et au comptoir de confiserie.

Quant à ceux qui éprouvaient le besoin d'une nourriture plus substantielle, les galettes, avec le cidre, ainsi que la buvette avec ses boissons fraîches.

### ÉCOLE PIGIER

6 et 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142-14

Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individualisé  
Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes filles (Professeurs Dames)  
Inscriptions à toutes époques de l'année

PLACEMENT gratuit des ÉLÈVES  
342 emplois ont été offerts aux élèves pendant l'année 1932  
400 environ pour chacune des années dernières

TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

### TEINTURERIE DION & BONNET

— 32, RUE DU CALVAIRE — 21, QUAI RICHEBOURG — NANTES  
4, RUE DE LA BOUCHERIE ET 21, RUE DE LA PELLETERIE

Nettoyage à sec par procédés perfectionnés

Téléphone 126-89 Conditions spéciales aux Syndicats Téléphone 126-89

### ACHETEZ CHEZ LE SPECIALISTE !

CORSETS DE TOILETTE — SOUTIEN-GORGE — GAINES EN CAOUTCHOUC  
CEINTURES MEDICALES — BANDAGES HERNIAIRES — BAS A VARIÉES  
ORTHOPÉDIE GÉNÉRALE

### Etablissements JEAN DESCHAMPS

FABRICANT-SPECIALISTE A NANTES  
Place Edouard-Normand — 2, Rue de la Bastille  
Recommandé par le Corps Médical  
Maison de Conf

**A LA VILLE DE REIMS**  
Maison de confiance  
**PATRON**  
Opticien spécialiste  
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)  
NANTES  
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes  
10 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

**COUVERTURE - PLOMBERIE**  
**ZINGUERIE**  
Maison RENAUD  
76, rue St-Clément - NANTES

**Chauffage central**  
**Appareils Sanitaires**  
Fournisseur de la Maison Familiale

**GRAINETERIE**  
**A. OLIVIER (syndiqué)**  
4 bis, Rue Vidie, NANTES  
FARINES, PATES, GRAINS ET SEMENCES  
Produits divers pour Jardins et Basse-Cour  
5 % aux Syndiqués

**Entreprise Générale de Menuiserie**  
Ancienne Maison JAHIER  
**GOURRAUD ET C<sup>ie</sup>, S<sup>rs</sup>**  
29, rue de Savenay - NANTES  
Façonnage mécanique, moulures en tous genres. Fabrica de meubles. Conditions spéciales aux Syndiqués

**ENTREPRISE DE CHARPENTES**  
**P. OHEIX**  
Avenue du Grand-Clos - NANTES (Boulevard Lelasseur)  
Chantier : Rue de la Gourmette

**MACHINES A COUDRE ET CYCLES STELLA**  
Garantis sur facture  
Catalogues, renseignements, adresses des représentants et également **ATELIER DE REPARATION** pour toutes marques de machines à coudre  
**FONTENEAU**  
21, Chaussée de la Madeleine, 21 NANTES  
Succurs<sup>es</sup> : ANGERS, ST-NAZAIRE

**TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)**  
RAYON SPECIAL D'ARTICLES DE TRAVAIL  
**Maison ARROUET**  
2, RU EBON SECOURS - NANTES  
LITERIE  
Réfection Plumes - Duvets  
Maison de confiance vendant bon marché  
Remise de 5 % aux Syndiqués  
On reçoit les Bons de l'Union Economique

**ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT**  
**FAVREAU & PAVAGEAU**  
TÉLÉPHONE 130.53  
4, Place du Martray - NANTES

**BROUETTES EN TOUS GENRES**  
PETITS TOMBEREAUX  
POUR ENTREPRENEURS  
BALADEUSES ET BABROUETS  
**Victor BLANCHET**  
71, rue Edgar-Quinet  
Atelier : place de la Moutonnerie  
Spécialité de roues : ferrées et non ferrées  
TOUTES REPARATIONS  
Remise aux Syndiqués  
Téléphone : 310-56

Imp. du « Courrier de Saint-Nazaire »  
Le Gérant : F. CHATELIER 1516 66 LIP  
F. FOUILON PAUL

**PLATRERIE - DECORATION**  
**STAFF - FUMISTERIE**  
**ANCELIN**  
Entrepreneur  
31, rue de Bel-Air - NANTES  
Téléphone : 117.49

**ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES**  
L. CHATELLIER Père et Fils  
**L. CHATELLIER, Fils, Succ.**  
7, rue Paré - NANTES  
Téléphone : 125.13

**LA CAPITALISATION**  
Entreprise régie par la loi du 19 Décembre 1907  
**BONS D'EPARGNE**  
Versements et Tirages mensuels  
**B. FRANCOIS**  
14, rue J.-J.-Rousseau, NANTES  
Téléphone 127.78

**ELECTRICITE**  
LUMIERE - FORCE - SONNERIES  
TELEPHONES  
T. S. F.  
**A. TOUVERON**  
15, rue Jean-Jaurès - NANTES  
Téléphone 125.90  
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués  
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

**GRAVURE SUR METAUX**  
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle  
Maison fondée en 1895  
**Jean TERRIEN**  
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat  
10, rue Cacault - NANTES

**RIPOCHE & C<sup>ie</sup>**  
2, rue de la République - NANTES  
Téléphone 113.33  
Transports Automobiles, Camionnage  
Voitures pour Excursions  
Mariages - Sociétés  
Camions Autos Déménagements  
Camionnettes pour Livraisons

**CREDIT NANTAIS**  
Société Anonyme, Capital 30 Millions  
Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire  
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)  
R. C. 129 B  
Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes  
41 Agences et Bureaux en Bretagne  
T<sup>ous</sup> opérat. de Banque et de Bourse

ches et ses sandwiches, offraient leurs comptoirs largement achalandés, mais cependant vite dégarnis. La jeunesse reprenant ses droits, les jeunes filles du Syndicat de Méan avaient organisé une chasse aux cœurs qui connut une grande vogue, cependant que les tout petits se divertissaient devant Guignol ou bien en une promenade équestre dont un âne faisait tous les frais et nous démontrant que par cette journée de chaleur il était moins résistant que le chameau traversant le désert. Les âmes éprises de poésie assaillaient le café-concert et le music-hall, où se produisaient les as de l'Étoile, et où les jeunes filles de Méan donnaient plusieurs petites comédies fort applaudies, ou bien encore se délectaient en écoutant les disques qu'un haut-parleur diffusait.

Après avoir passé, avec des regards d'envie, devant le stand d'exposition des lots de la grande tombola volante, vous étiez irrésistiblement absorbés par une gigantesque bataille de confetti où vous n'aviez plus comme ressource que d'aller votre bonne humeur à la joie générale, pour terminer ensuite par une ronde endiablée. Telle fut cette fête de charité, que nous espérons bien voir se renouveler l'année prochaine.

Mais tout tableau, si joli soit-il, a une ombre, et après avoir exhalé ma joie, vais-je être obligé de formuler un blâme ? C'est pourtant mon devoir, dans un journal syndical. On a trouvé pour le moins inconvenant l'indifférence de certains syndiqués sur qui nous étions en droit de compter et qui n'ont pas compris qu'en travaillant au bénéfice de leurs camarades, ou même au leur puisque certains étaient chômeurs, ils donnaient un bel exemple de la mise en application de notre doctrine syndicale chrétienne.

Nous avons trouvé des concours en dehors de notre famille syndicale, quand certains de celle-ci nous ont refusé le leur. Qu'ils prennent exemple sur les admirables organisateurs de cette Kermesse, qui ont droit à nos remerciements et dont trois en particulier ont donné le meilleur d'eux-mêmes, approuvés en cela par leur famille, qu'ils ont été obligés de négliger un peu. Je ne peux pas ne pas citer : Lollcar, Beurrel et Boquel.

A eux, et à tous les autres, merci ! Si j'ai fait des oublis, qu'on me les pardonne. J. BODARD.

**Mutilés du travail**  
Le 23 juillet, la section locale des Mutilés et Réformés du travail faisait apposer à la Mairie de Saint-Nazaire, une plaque commémorative du lourd tribut que paye chaque année la classe ouvrière, douloureusement atteinte dans sa chair. Les Syndicats chrétiens, ainsi que les autres groupements corporatifs, furent invités à cette cérémonie et au vin d'honneur qui suivit. En cette circonstance, nous avons été très heureux de manifester notre sympathie à nos camarades mutilés, veils lesquels nous avons délégué deux de nos membres.

**CAISSE FAMILIALE**  
pour les ASSURANCES SOCIALES  
10, rue de Bel-Air, Nantes  
Section locale de Saint-Nazaire-Méan  
Permanences : 215, rue de Trignac (Méan) ; 25, place Marceau, Saint-Nazaire.  
A l'occasion des Fêtes du 15 août, les permanences seront fermées du dimanche 13 au mardi 15 août 1933.

**POITIERS**  
**SYNDICATS FEMININS**  
**L'école libérale**  
Cet intéressant sujet a été traité avec une très grande netteté le jeudi 29 juin, par Mlle Paulette Faideau. Notre conférencière nous a exposé avec beaucoup de précision ce qu'est l'école libérale, qui a pour enseigne : liberté individuelle absolue dans l'ordre économique et abstention de l'Etat. Elle nous a expliqué ensuite comment les économistes prétendaient que tout va à souhait quand rien n'est réglementé, mais qu'en ceci ils se trompaient beaucoup car il faut, pour maintenir l'entente et le bon ordre, un règlement bien établi et consciencieusement suivi.

Mlle Faideau nous a démontré aussi que, si la liberté est bonne, il faut que cette liberté soit organisée, protégée contre les abus, car si la liberté est capable de grandes actions, elle est aussi capable de beaucoup de mal. L'erreur de l'école libérale consiste à exclure de la Société les facteurs si importants que sont : la religion, la morale, l'alphabétisation. Dieu veut l'harmonie dans la société et même un certain bien-être pour tous, et ces choses...

il les veut obtenues à l'aide de la liberté dirigée par la religion et la loi morale afin que la société civile soit pour l'homme un moyen d'être sur terre aussi heureux que possible en se préparant une éternité heureuse.

**Examens du C. A. P.**  
Nous sommes heureux d'annoncer à nos amis, le beau succès obtenu par les Syndicats féminins de Poitiers aux examens du C.A.P. Sur trois élèves présentées, deux sont reçues avec mention bien : Mlle Jacqueline Samson et Mlle Marguerite Coudreau. La troisième s'est vue refusée avec 81 points lorsque la moyenne était 70. En adressant nos félicitations aux heureuses lauréates, nous devons joindre nos remerciements au Professeur Mlle Duval, dont le dévouement envers les élèves mérite tout éloge.

**La promenade syndicale**  
Cette année, notre promenade était fixée au 9 juillet. Au jour dit, nous étions rassemblés dès cinq heures, place du Palais, où les autocars vinrent nous prendre ; avec entrain, nous y sommes grimpés, et au point du jour, nous avons mis le cap sur Loudun, où nous devions entendre la messe. La jeunesse était fort excitée par le plaisir de ce voyage que nous attendions impatiemment depuis tant de longues semaines ; aussi les rires et les chants fusaient avec prodigalité tout au long de la belle route, toute fraîche. Il faisait un temps superbe, car la promenade syndicale est toujours favorisée par le soleil.

Après avoir entendu la messe à Loudun, nous continuâmes notre route jusqu'à Fontevraud, où nous visitâmes la vieille abbaye qui renferme les tombeaux de plusieurs rois d'Angleterre de la famille des Plantagenet ; cette abbaye est fort remarquable au point de vue de l'architecture et de la sculpture ; sauf la partie historique, accessible aux touristes, l'abbaye est actuellement transformée en maison centrale. Poursuivant notre randonnée, nous filâmes vers Saumur en passant par Montsoreau et Candé. Nous déjeunâmes gaiement sur les bords de la Loire, et après le repas nous allâmes visiter les caves de vins mousseux de la maison Ackermann, près de Saumur. C'était très amusant de se promener dans ce dédale de routes souterraines, avec quelques bougies comme lumignons ; et c'était effrayant la quantité de bouteilles vides ou pleines qu'on y logeait ; et les grosses barriques paraissaient grandir à la lueur de nos bougies et prenaient des proportions gigantesques. Nous fûmes très heureux de revoir le soleil du Bon Dieu après une demi-heure de promenade sous terre, et le verre de mousseux qui nous fut gracieusement offert, acheva de rasséréner nos esprits.

Retour à Saumur ; la ville était en fête et nous aperçûmes une cavalcade fort pittoresque ; nous nous acheminâmes vers le Château qui est une merveille, tant par son architecture que par les trésors qu'il renferme (tableaux, meubles sculptés, tapisseries d'Aubusson, faïences anciennes, miniatures, collections, etc.). Cette visite fut longue, et il fallut songer au départ, bien à regret. Nous avons dîné à Montreuil, où il nous fut donné de visiter un petit château, fort riche aussi en belles choses anciennes ; c'est à Montreuil qu'eut lieu le tirage du Billet de Lourdes, qui échoit à notre Président, Mme Levron. Enfin, c'est le retour à Poitiers, dans la nuit qui envahit peu à peu la route. Nous chantons sans arrêt, autant pour abréger la longueur du trajet que pour étouffer le regret que cette journée ait fui si vite. Les belles heures que nous avons vécues ont passé comme un éclair.

A présent les brebis sont rentrées au bercail, avec l'espoir encore bien vague de jour davantage s'il est possible de la merveilleuse promenade qui nous est promise pour l'an prochain, si nous sommes sages.

Enfin, c'est le retour à Poitiers, dans la nuit qui envahit peu à peu la route. Nous chantons sans arrêt, autant pour abréger la longueur du trajet que pour étouffer le regret que cette journée ait fui si vite. Les belles heures que nous avons vécues ont passé comme un éclair.

A présent les brebis sont rentrées au bercail, avec l'espoir encore bien vague de jour davantage s'il est possible de la merveilleuse promenade qui nous est promise pour l'an prochain, si nous sommes sages.

**Manœuvres autour des Allocations familiales**  
Le règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 11 mars 1932 sur les allocations familiales étant paru au « Journal Officiel » du 15 mars, et les différentes formalités qu'il prévoit étant déjà avancées, il apparaît que la loi peut entrer en vigueur assez prochainement.

Un point préoccupe évidemment les intéressés : quels seront les taux minima des allocations versées, suivant le nombre d'enfants ? Le règlement d'administration publique manque, à cet égard, de netteté. Il indique, bien, l'article 14, qu'il appartient à la commission locale des allocations familiales de donner son avis au préfet « après avoir constaté les taux pratiqués à la date du 12 mars 1932, dans le département, par les caisses de compensation déjà agréées ». Le ministre statue ensuite après avis de la commission supérieure des allocations familiales. Mais l'article 15 ajoute que lorsque des variations auront été constatées dans le département et pour une catégorie professionnelle déterminée... les taux minima seront susceptibles de modifications. Et il semble bien, par conséquent, que les fluctuations qu'on peut subir les taux d'allocations, ces derniers mois, peuvent influer de façon décisive pour l'établissement des décrets qui appliqueront effectivement la loi.

Or, incontestablement des manœuvres ont eu lieu récemment dans plusieurs régions dans le but d'influer sur les pouvoirs publics. Voici notamment ce qui s'est passé dans notre bassin Ardoisier de l'Ouest. Le 7 octobre 1932, la Commission des Ardoisières d'Angers fait paraître une note, avisant son personnel ouvrier que le taux des allocations familiales serait modifié de la façon suivante : pour le 1<sup>er</sup> enfant, 1 fr. au lieu de 1 fr. 50 (par jour) ; pour le 2<sup>e</sup>, 1 fr. au lieu de 1 fr. 50 et pour le 3<sup>e</sup> et suivants, 1 fr. 50 au lieu de 2 fr., et cela à dater du 1<sup>er</sup> novembre 1932. La Société Ardoisière de l'Anjou faisait paraître de son côté la même note, au mois de janvier 1933, apportant aux allocations familiales les mêmes modifications que la Compagnie voisine.

Mais, non contente de son esprit d'imitation, cette Société apporte encore un certain esprit d'initiative, et le 22 juillet dernier (j'ai dit le 22 juillet 1933) elle fait paraître la note suivante : « Le personnel de la Société est avisé que par suite de l'application de la loi du 11 mars 1932, elle a été dans l'obligation de s'affilier à une Caisse de Compensation et d'appliquer à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1933 les barèmes de cette Caisse qui sont les suivants : 0 fr. 70 par jour pour un enfant ; 0 fr. 90 par jour pour le 2<sup>e</sup> ; 1 fr. 10 par jour pour le 3<sup>e</sup> et pour chacun des enfants au-dessus du 3<sup>e</sup>. »

A cela il faut ajouter les diminutions de salaires que nous avons subies, au 1<sup>er</sup> novembre 1932, pour les ouvriers de la Commission des Ardoisières d'Angers, et au 1<sup>er</sup> janvier 1933, aux Chantiers de l'Anjou : réduction de 2 fr. par jour dans l'une et l'autre compagnies.

On imagine assez quel sens de l'économie il faut à une ménagère pour entretenir sa famille dans de telles conditions, et l'on peut supposer, quels que soient les tours de force accomplis, que ce n'est pas seulement le vendredi que l'on fait maigre dans les foyers de familles nombreuses de Trélazé.

Sans doute, il est encore prématuré de s'alarmer. Les syndicats chrétiens dont on sait le vigilant intérêt à l'égard des familles nombreuses, ont fait entendre d'énergiques protestations auprès des organismes compétents : groupements patronaux, caisses de compensation, auprès des pouvoirs publics et auprès de l'opinion. L'essentiel étant sans doute d'attirer l'attention des instances autorisées sur les manœuvres qui se déroulaient, on peut espérer que celles-ci feront long feu et que les chiffres fixés par les décrets ministériels seront ceux qui étaient pratiqués lors du vote de la loi.

Ne serait-il pas paradoxal, en effet, que les familles nombreuses aient à souffrir d'une loi aussi bienfaisante que celle des allocations familiales ? On a applaudi à son vote et on a pu espérer même que l'application généralisée de ce système judicieux de sursalaire familial permettrait une augmentation des allocations. On ne saurait admettre que « l'obligation légale des allocations lèse les intérêts de ceux surtout pour lesquels la loi a été faite ».

JEAN-PIERRE.

**LES PAPIERS PEINTS**  
**Paul GENDRON**  
son de bon goût parce que Fabriqués en France  
et les moins cher parce que vendus sans intermédiaire  
6, rue Cacault  
11, rue de la Boucherie  
NANTES

**RESSEMELAGE**  
**L. TROUVÉ**  
Répare les Chaussures de suite  
2, rue Guépin - 11, rue de la Marche  
NANTES

**LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT**  
AUX 2 EXTRÉMITÉS

**FABRICATION BLANZY-OUEST**  
CHARBONS SELECTIONNES  
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS  
3, Place de la Petite-Hollande, NANTES  
Tél. 122-40

**LEGROS TAPISSIER**  
32, rue Villès-Martin, S<sup>NAZAIRE</sup>  
SES MEUBLES SA TAPISSERIE SA LITERIE  
Tél. 4.08 R. C. 7.225  
Livraison gratuite dans la région  
Réduction accordée 5 %

**LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH**  
Maison Louis LANDAS  
Place Marceau et Rue du Palais  
SAINT-NAZAIRE  
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété  
Papeterie. — Maroquinerie  
Imagerie et Souvenirs Bretons  
Réduction 5 % aux Syndiqués

**POUR TOUS VOS IMPRIMES**  
CONSULTEZ  
**L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »**  
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE  
Il vous sera répondu le jour même

**TRANSPORTS DROUIN Frères**  
SERVICES REGULIERS VOYAGEURS  
SERVICES RAPIDES ET GROUPAGES  
CAMIONNAGES - DEMENAGEMENTS  
20 ANNEES D'EXPERIENCE  
couleurs. Prix, l'exemplaire : 1 fr. 25 ; port, 0 fr. 25. Grosses remises par quantités.

**POUR VOTRE CAFÉ**  
servez vous du  
**Cof's**

**DOUBLE FILTRE**  
interchangeable  
Breveté France et Étranger  
**25% d'ÉCONOMIE**  
R. C. Nantes N° 410 B

**LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT**  
AUX 2 EXTRÉMITÉS

**FABRICATION BLANZY-OUEST**  
CHARBONS SELECTIONNES  
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS  
3, Place de la Petite-Hollande, NANTES  
Tél. 122-40

**HORLOGERIE - BIJOUTERIE**  
**G. ROBIN**  
19, rue du Palais, S<sup>NAZAIRE</sup>  
BIJOUX POUR MARIAGES  
Atelier de Réparation  
SES CHOIX SES PRIX  
Réduction 5 % aux Syndiqués

Pour tous vos ACHATS et VENTE  
**D'IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE**  
adressez-vous au CABINET  
**R. HELOCO**  
5, rue du Dolmen et 22, rue de la Gare à SAINT-NAZAIRE - Tél. 4-64  
Renseignements gratuits

**TRANSPORTS DROUIN Frères**  
SERVICES REGULIERS VOYAGEURS  
SERVICES RAPIDES ET GROUPAGES  
CAMIONNAGES - DEMENAGEMENTS  
20 ANNEES D'EXPERIENCE

**Messageries de l'Ouest**  
Quai de la Fosse, NANTES  
Téléphone : 140-14  
Services de voyageurs entre Nantes, Basse-Indre, Indret, Couëron et Le Zélicien  
Service de voyageurs et marchandises entre Nantes, Paimbeuf et Saint-Nazaire  
Passages d'eau de Basse-Indre à Indret, Paimbeuf à Donges et Saint-Nazaire à Muidin  
Visitez Belle-Île, la perle de l'Océan

**VISITEZ A NANTES**  
**DECARIE**  
LE PLUS MODERNE  
DES GRANDS MAGASINS